

RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

Travail-Liberté-Patrie



**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE ET DE LA
TRANSFORMATION DIGITALE**

(MENTD)

**PROJET D'ACCELERATION NUMERIQUE DU TOGO (PANT)-
P179138**

**RESUME DE L'ÉVALUATION DES RISQUES
SECURITAIRES**

(ERS)

Septembre, 2024

Financement :



Le gouvernement togolais a adopté en octobre 2020 une nouvelle stratégie de développement au niveau national dont l'objectif global consiste à faire du Togo une nation pacifique et moderne, et une économie émergente d'ici 2030. Consignée dans la « Feuille de route gouvernementale Togo 2020-2025 », cette stratégie a mis au centre de ses missions le développement numérique et digital comme levier essentiel pour accélérer la croissance inclusive et durable, stimuler la compétitivité des secteurs prioritaires et créer des emplois à forte valeur ajoutée. Cette Feuille de route est complétée par une stratégie sectorielle globale dénommée « Stratégie Togo Digital 2025 » sous la direction du Ministère de l'Economie Numérique et de la Transformation Digitale (MENTD).

Dans le but de faire du Togo une référence régionale dans le digital, le gouvernement togolais a sollicité l'appui de la Banque mondiale pour la mise en œuvre du « Projet d'accélération numérique du Togo » (PANT). Ce projet vise principalement à : (i) étendre l'accès à la connectivité haut débit et abordable sur toute l'étendue du territoire, (ii) améliorer les compétences numériques/digitales et renforcer l'écosystème d'innovation numérique dans le pays. Toutefois, la mise en œuvre du PANT doit prendre en compte dans les zones d'intervention, le contexte sécuritaire propre aux localités concernées, afin de prévoir d'une part, des mesures d'atténuation aux potentiels risques sécuritaires identifiés et d'assurer d'autre part, que les activités du projet ne comportent pas en elles-mêmes des risques pour les populations et les localités bénéficiaires.

Le présent résumé, qui synthétise les grandes lignes du rapport de l'évaluation des risques sécuritaires (ERS), identifie et répertorie les risques sécuritaires qui peuvent : être associés au projet d'accélération numérique et impacter la mise en œuvre ou porter atteinte à l'intégrité des acteurs et d'autres parties prenantes ainsi qu'aux actifs du projet. De façon globale, l'ERS, sur la base de la documentation disponible en matière de sécurité au Togo et dans l'espace sous régional ainsi que sur celle des données recueillies lors de la mission de collecte des données dans le cadre du projet, a identifié cinq (05) risques majeurs qui pourraient impacter négativement les activités. Il s'agit notamment de :

- La menace du terrorisme et de l'extrémisme violent ;
- La menace liée à la criminalité classique ;
- La menace liée aux troubles communautaires et socio-politiques ;
- La menace liée à la cybercriminalité ;
- La menace liée à l'insécurité routière.

Ces risques identifiés devront faire l'objet de mesures d'atténuation en se basant sur les mécanismes existants dans les zones du projet et pouvant impacter positivement les prestations de sécurité dans le cadre du projet et les approches innovantes de sécurité propres au projet. En outre, le rapport indique que la mise en œuvre du PANT n'est associée à aucun risque sécuritaire majeur et que les menaces potentielles, quoique réelles, pourront efficacement faire l'objet de prévention et de gestion par des mesures prises en amont. Ainsi, le PANT est associé à des risques sécuritaires globalement modérés.

Toutefois, l'unité de gestion du projet (UGP), au-delà des mesures sécuritaires qui seront prises, devra considérer à tous les niveaux de sa mise en œuvre, le caractère volatile, dynamique et asymétrique des nouveaux défis sécuritaires, à l'instar du terrorisme et de l'extrémisme violent et de la criminalité en général. Ceci passe nécessairement, par une actualisation périodique de la présente évaluation des risques pour tenir compte des dynamiques conflictuelles, des fluctuations envisageables en matière de sécurité et de la gouvernance sécuritaire au Togo.